

**Désignation par la CR des représentants EC et
étudiant de l'UT pour siéger au conseil du
service commun de documentation (SCD)**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-015**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

Vu les statuts du service commun de documentation, notamment son article 9 ;

Considérant qu'un représentant des enseignants-chercheurs et un représentant des étudiants doivent être désigné pour représenter l'UT au sein du conseil du SCD ;

Considérant la candidature de Madame Laurène Jouve au titre de la représentation des enseignants-chercheurs au conseil du SCD ;

Considérant qu'à ce jour aucun.e candidat.e ne s'est proposé.ee au titre de la représentation des étudiants au conseil du SCD ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche désignent Madame Laurène Jouve pour représenter les enseignants-chercheurs au conseil du service commun de documentation (SCD) de l'université de Toulouse :

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse,


Odile Rauzy



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 35

Nombre de voix favorables : 33
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 2